

PROCÈS-VERBAL DES COMITES SYNDICAUX  
du 22 février 2024  
18h00 et 19h00, Mairie de Sumène

**SÉANCE DE 18H00**

**Membres présents** : JUTTEAU Françoise, MACHECOURT Valérie, BAILLY CAMPREDON Isabelle, LAURENT Stéphanie, BURDIN Jean, CANARD Bruno, COMPAN Pierre, FAIDHERBE Lucas, PALLIER Ghislain, BORDARIER Bernard, VALGALIER Régis, AARAB Lméké, VIGNE Alexandre, GRIEU Emmanuel, WELLER Marc, JEAN Lionel, CONDOMINES Robert, FOUGAIROLE Michel, CUENOT Jean-Louis, CLAVEL Christian

**Membres absents excusés** : ANGELI Laurette, CAUMON Simone, AGRANIER Marie-José, DURAND Martine, ROSELET Chrystel, LAFOUX Jean, RICO Cédric, POVREAU Joël, BOURDIN Patrick, CRUVEILLER Fabien, ROUDIL Joël, ZUCCONI Jean-Pierre, JAHANT Guy, CASTELLVI Jean-Marie

**Membres absents** : GIBERGUE Laetitia

**Membres remplacés** : LAURENT Stéphanie remplace CRUVEILLER Fabien, BAILLY CAMPREDON Isabelle remplace DURAND Martine

**Procuration** : Madame ANGELI Laurette donne procuration à monsieur COMPAN Pierre

Le président, Pierre COMPAN, ouvre la séance à 18h05.

Le Président lit la liste des délégués « excusés » et celle des procurations.

Monsieur Régis VALGALIER se porte candidat pour être secrétaire de séance. Sa candidature est acceptée à l'unanimité.

Avant de passer à l'examen des propositions de délibérations, le président remercie monsieur Ghislain PALLIER, maire de Sumène, d'accueillir le comité syndical du SYMTOMA sur sa commune.

**Rapport d'activités (par le président Pierre COMPAN) :**

Le président rappelle que lorsqu'il s'est porté candidat à la présidence du SYMTOMA, il s'est engagé sur 2 points :

- ne pas augmenter la masse salariale,
- rencontrer régulièrement les présidents des communautés de communes adhérentes. Concernant ce point, une rencontre a eu lieu, il y a quelques semaines, avec le président de la communauté de communes du Piémont Cévenol au cours de laquelle la mise en œuvre en déchèteries de la nouvelle filière sur les déchets du bâtiment a été abordée ainsi que l'actualité du compostage qu'il soit collectif ou individuel. Celle prévue avec la communauté de communes du Pays Viganais a dû être annulée mais se fera très prochainement. Étant lui-même vice-président de la communauté de communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises, il débat très souvent de la question des déchets avec son président. Quant à la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes, madame ANGELI étant absente pour encore quelque temps, la rencontre se fera à son retour.

- Les composteurs collectifs : leur déploiement se poursuit. Et depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier, les services assurent un contrôle-qualité de tous les sites en place pour en optimiser le fonctionnement, en soutien à l'entretien régulier que doivent délivrer les agents communaux ou les associations mandatées pour cet objet comme sur Le Vigan;

- Les composteurs individuels : une commande a été passée avec l'accord des délégués lors du dernier comité syndical. C'est une grosse commande d'environ 900 composteurs car avec la nouvelle réglementation la demande est très forte. Les composteurs commandés sont les mêmes que ceux précédemment acquis. Un autre modèle était compétitif mais semblait beaucoup moins solide. Sur la communauté de communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises, il a été décidé depuis le 1<sup>er</sup> décembre dernier de mettre les composteurs à dispositions des habitants gratuitement tandis que le SYMTOMA émet le titre de recettes correspondant à la communauté de communes. Pour l'instant comme il n'y en a plus en stock, il y a une liste d'attente d'une centaine de foyers. Monsieur GRIEU pense que la mise à disposition gratuite n'est pas une bonne idée et va à l'encontre des préconisations de l'Entente Départementale. Pour lui, lorsque c'est gratuit, les gens prennent et n'utilisent pas toujours correctement.

- Les déchets du bâtiment : le président fait part des visites inopinées qu'il a faites chez les marchands de matériaux pour évaluer la situation de la REP chez ces commerçants. Il a été très mal reçu à Ganges (Point P) mais cela s'est arrangé avec les autres commerces visités par la suite. Ainsi, à Moulès-et-Baucels (Point P) et chez les trois enseignes de Saint Hippolyte du Fort (Big Mat, Ciffreo Bona, et Maison Eco Distribution), cela s'est beaucoup mieux déroulé. D'après leur dire, ils sont tous dans l'attente des bennes de tri devant être fournies par les éco-organismes. Elles devraient arriver dans les prochaines semaines. Pour le site de Ganges (Point P), et malgré le mauvais accueil, il est aujourd'hui opérationnel sur les principales catégories visées par la REP, à l'exception des déchets inertes qu'il fait payer dès le premier m<sup>3</sup> déposé. En revanche, il n'autorise que le dépôt des professionnels. Sur Quissac, une déchèterie réservée aux apports par les professionnels va ouvrir à Liouc sur le centre de tri exploité par Paprec. Les marchands de matériaux de Quissac devraient donc profiter de cette ouverture pour y envoyer leur clientèle professionnelle. Il reste le cas particulier du Vigan car le Point P n'a pas beaucoup de place pour y installer les bennes. Contacté sur ce point, l'éco-organisme VALOBAT qui doit organiser la gestion de ces déchets sur le site a confirmé au service qu'il préférerait que la déchèterie publique continue à accepter les professionnels ; ce qui va à l'encontre du principe retenu par les élus du syndicat jusqu'à maintenant.

Cette filière est complexe car il y a plusieurs éco\_organismes qui interviennent avec des professionnels pas toujours motivés pour solutionner les questions de sa mise en place. Monsieur JEAN, pour Piémont Cévenol, rappelle que la déchèterie professionnelle de Paprec-Liouc sera uniquement réservée aux déchets du bâtiment. Les végétaux, par exemple, continueront de passer par la déchèterie, qu'ils soient apportés par des professionnels ou des particuliers ; ce qui n'empêchera pas de bien différencier les uns des autres. En effet, le marché pour équiper les utilisateurs de badges d'accès, a été finalisé et une mise en place pour juin est au programme.

Avant que cette REP soit en place sur le SYMTOMA, une réunion avec les gardiens des déchèteries comme celle organisée en novembre sera faite pour bien les informer car il va y avoir de nombreuses adaptations à conduire.

- Procès PAPREC : suite aux différents contacts avec les responsables locaux pour un aménagement du contrat de la DSP à l'occasion de la mise en place de la REP sur les déchets du bâtiment, PAPREC a proposé un avenant (n°7), transmis ce jour à nos avocats pour avoir leur avis avant d'aller plus loin. Le président rappelle qu'à travers le procès, la direction nationale de PAPREC réclame une forte compensation financière, proche du million d'euros au final, au titre de la modification du contenu de la benne à

encombrants résiduels suite à la mise en place de la REP « meubles » notamment. Avec cet avenant souhaité par les responsables régionaux de Paprec, il semble qu'une sortie honorable pour les 2 parties, se profile. La signature de cet avenant mettrait fin au contentieux. PAPREC s'engage à ne plus rien demander au SYMTOMA jusqu'à la fin de la DSP. Si le retour de nos avocats est positif, le président soumettra cet avenant lors d'un prochain comité syndical. Les augmentations demandées par PAPREC sont importantes mais la baisse des tonnages par rapport à la REP bâtiment permettrait de rester au même niveau de dépenses qu'actuellement. Cette baisse serait accentuée par la création par Paprec d'une déchèterie « pros » comme évoquée précédemment. A noter que cet avenant ne serait signé que si la REP PMCB est signée. C'est la condition sine qua none. Monsieur CANARD estime que si cela met fin au contentieux, sans augmenter les coûts cela vaut la peine d'y réfléchir. Monsieur JEAN pense de même.

- Nouveaux locaux : l'estimation des « Domaines », sollicitée en novembre dernier pour le site de La Cadière, se fait toujours attendre.

### **PROJET DE DELIBERATION N°1 : composition de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)**

Le Président rappelle que suite à la démission de monsieur Sébastien PASQUIER qui était membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres, il est nécessaire de procéder à l'élection d'un nouveau membre titulaire.

L'assemblée se prononce en faveur d'une élection sans bulletin secret.

Monsieur Régis VALGALIER, délégué suppléant de cette commission, se propose pour être délégué titulaire et monsieur Lionel JEAN se propose pour être délégué suppléant en remplacement de monsieur VALGALIER.

Aucune demande d'intervention n'étant sollicitée, le président passe au vote.

Sont élus à l'unanimité moins deux abstentions (messieurs VALGALIER et JEAN), les candidats suivants :

Délégué titulaire : VALGALIER Régis

Délégué suppléant : JEAN Lionel

La délibération est ainsi adoptée.

### **PROJET DE DELIBERATION N°2 : CDSP (Commission de Délégation de Service Public)**

Le Président rappelle que, comme pour la précédente délibération, suite à la démission de monsieur Sébastien PASQUIER qui était membre titulaire de la Commission de Délégation de Service Public, il est nécessaire de procéder à l'élection d'un nouveau membre titulaire.

L'assemblée se prononce en faveur d'une élection sans bulletin secret.

A noter que les membres de la CAO et de la CDSP peuvent être identiques.

Monsieur Régis VALGALIER, délégué suppléant de cette commission, se propose pour être délégué titulaire et monsieur Lionel JEAN se propose pour être délégué suppléant en remplacement de monsieur VALGALIER.

Aucune demande d'intervention n'étant sollicitée, le président passe au vote.

Sont élus à l'unanimité moins deux abstentions (messieurs VALGALIER et JEAN), les candidats suivants :

Délégué titulaire : VALGALIER Régis

Délégué suppléant : JEAN Lionel

La délibération est ainsi adoptée.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Collecte optimisée des OM résiduelles : le Président fait part à l'assemblée délibérante du choix de sa communauté de communes (*NDLR : Cévennes Gangeoises et Suménoises*), de faire évoluer la collecte des OM résiduelles des bacs collectifs actuels vers une collecte en porte-à-porte pour un maximum de lieux et en apport volontaire là où le porte-à-porte est impossible.

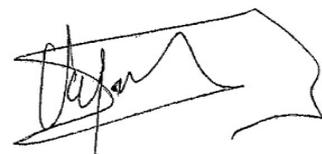
Monsieur GRIEU témoigne de l'intérêt d'avoir passé sa commune en porte-à-porte malgré les « a priori » dus à l'habitat cévenol dispersé et aux routes étroites. Au final, tout se passe bien même si au départ il y a eu des petits ajustements à faire.

Monsieur CONDOMINES ajoute que le porte-à-porte est en place depuis peu sur sa commune (*NDLR : Durfort-et-St Martin de Sossenac*) et que tout se passe très bien également. Il y a eu effectivement les deux premières semaines un peu compliquées mais désormais tout est rentré dans l'ordre. Par contre, il note qu'il n'y a plus de lieux dégradés par les dépôts de déchets comme c'était le cas avant autour des bacs collectifs.

Pneus : Lucas FAIDHERBE informe l'assemblée délibérante d'un message reçu cette semaine d'ALIAPUR, l'éco-organisme en charge des pneumatiques sur les déchèteries. Il y a globalement beaucoup trop de pneus déposés par rapport à la population du SYMTOMA. Selon les ratios nationaux, les 8 déchèteries cumulées ne devraient pas produire plus de 40 tonnes par an. Or, le bilan fait apparaître 110 tonnes collectées en 2023. Pour ALIAPUR, l'explication est inévitablement un accueil trop laxiste en déchèteries avec une large acceptation des professionnels. ALIAPUR, dans son message d'alerte a rappelé que la collecte gratuite est réservée aux seuls apports des pneus VL et motos des particuliers, et dans la limite de 4 unités par an et par foyer. Pour continuer à bénéficier de la collecte gratuite, il faut donc qu'un effort de communication soit fait à tous les niveaux : pose de panneaux sur les déchèteries, communication sur les consignes de tri sur Internet, modifications en ce sens des règlements intérieurs des déchèteries, etc. Chacun est conscient qu'un des problèmes à lever est celui du travail « au noir » et du statut des auto-entrepreneurs qui font juste la prestation de changement des pneus sans être reconnus par ALIAPUR. Mais il faut quand même prouver rapidement à l'éco-organisme que la communication a été ajustée comme demandée. Monsieur CLAVEL doute d'un résultat immédiat car, sur sa commune (*NDLR : Cros*), il trouve fréquemment des pneus dans les bacs collectifs noirs que l'agent communal retire pour les apporter à la déchèterie. Le problème va donc continuer à se poser. Monsieur FAIDHERBE rappelle que ce problème de pneus apportés par les professionnels dans les déchèteries ne date pas d'aujourd'hui et que l'agent du SYMTOMA, chargé de ces questions, doit poursuivre son action de communication auprès des gardiens, même si le sujet est compliqué.

Plus aucune question n'étant posée, ni d'intervention demandée, le président lève la séance à 18h40.

Le secrétaire de séance  
Mr VALGALIER Régis



## **SÉANCE DE 19H00 (Débat d'Orientations Budgétaires)**

**Membres présents** : JUTTEAU Françoise, MACHECOURT Valérie, BAILLY CAMPREDON Isabelle, LAURENT Stéphanie, BURDIN Jean, CANARD Bruno, COMPAN Pierre, FAIDHERBE Lucas, PALLIER Ghislain, BORDARIER Bernard, VALGALIER Régis, AARAB Lméké, VIGNE Alexandre, GRIEU Emmanuel, WELLER Marc, JEAN Lionel, CONDOMINES Robert, FOUGAIROLLE Michel, CUENOT Jean-Louis, CLAVEL Christian

**Membres absents excusés** : ANGELI Laurette, CAUMON Simone, AGRANIER Marie-José, DURAND Martine, ROSELET Chrystel, LAFOUX Jean, RICO Cédric, POVREAU Joël, BOURDIN Patrick, CRUVEILLER Fabien, ROUDIL Joël, ZUCCONI Jean-Pierre, JAHANT Guy, CASTELLVI Jean-Marie

**Membres absents** : GIBERGUE Laetitia

**Membres remplacés** : LAURENT Stéphanie remplace CRUVEILLER Fabien, BAILLY CAMPREDON Isabelle remplace DURAND Martine

**Procuration** : Madame ANGELI Laurette donne procuration à monsieur COMPAN Pierre

Le président, Pierre COMPAN, ouvre la séance à 19h05.

Le Président lit la liste des délégués « excusés » et celle des procurations.

Monsieur Marc WELLER se porte candidat pour être secrétaire de séance. Sa candidature est acceptée à l'unanimité.

Le Président fait part du bilan 2023 qui est bon car il y a eu une bonne diminution des tonnages d'Ordures Ménagères résiduelles (OMr).

A la demande du président, le directeur, Philippe DESHONS, commente les principaux résultats de 2023 à partir d'une présentation informatisée :

- la baisse des tonnages d'OMr est de 650 tonnes, soit plus de 6 %;
- pour les encombrants résiduels, la baisse est de 110t ;
- il y a aussi une baisse pour le « sac jaune » de 30t et idem pour le verre.

Cette diminution généralisée est le résultat des actions de prévention de chacun mais elle s'additionne très certainement à une baisse de la consommation en France, conséquence de la forte inflation depuis 2022. À la vue de ces chiffres, il est donc important de ne pas trop sous-estimer les quantités 2024 lors de l'élaboration budgétaire au cas où la consommation repartirait à la hausse.

A propos du projet de BP 2024, certains éléments financiers sont d'ores et déjà connus comme :

- l'augmentation de la TGAP qui passe de 52 euros par tonne à 59 euros par tonne sans oublier qu'en plus, une TVA de 10% est appliquée. Une taxe sur une taxe !
- la clause de sauvegarde dans les principaux marchés en cours, qui limite la formule de révision annuelle au niveau de l'Indice des Prix à la Consommation de l'INSEE. Pour 2024, l'augmentation des prix unitaires de traitements et de transports sera ainsi limitée à 3.7%.
- l'augmentation annuelle du coût unitaire de traitement des OMr par l'entreprise SUEZ qui est de 1,65 euro par tonne TTC (TVA à 10%) en 2024

Pour les recettes, les soutiens CITEO devraient être en augmentation par application d'un nouveau barème en 2024. Par contre, l'évaluation des prix de vente des matières aux

recycleurs sera beaucoup plus difficile car ces derniers sont toujours soumis aux lois du marché international. Or, entre la guerre en Ukraine et le passage par le canal de SUEZ impacté par le conflit israélo/palestinien qui fait dévier les bateaux de commerce par le Cap de Bonne Espérance, la stabilité n'est pas de mise.

Avec ces incertitudes, il est nécessaire de mettre en place la REP « déchets du bâtiment » qui garantira des économies par rapport aux dépenses actuelles ne serait-ce que parce que les déchets de ces professionnels seront ré-orientés vers les installations appropriées et non envoyés systématiquement en déchèteries publiques.

Fort de ces éléments, le Bureau Exécutif a décidé d'élaborer un projet de BP 2024 à partir d'une estimation de 11 000 tonnes d'OMr même si en 2023, le SYMTOMA en a produit un peu moins (10 691.66 tonnes exactement). En effet, si la consommation repart à la hausse en cours d'année, le déploiement des composteurs collectifs et individuels devrait limiter l'augmentation du tonnage.

Pour l'estimation du tonnage d'encombrants résiduels, il va falloir anticiper la mise en place de la REP « déchets du bâtiment » et compter sur un gros travail des gardiens pour en optimiser les effets (refus des professionnels, respect des consignes de tri).

#### Expérimentation de sacs gris translucides :

Pour les nouveautés, comme cela avait été évoqué lors du dernier comité syndical, des sacs gris translucides ont été commandés pour faire une expérimentation. Une collectivité du Sud-Ouest qui a déjà mis en place la distribution de ce type de sacs gris translucides sur ces tournées de collecte en porte-à-porte annonce une baisse d'OMr d'environ 30%. Monsieur GRIEU fait part de l'intérêt pour sa commune (*NDLR : Mandagout*) de mener une telle expérience. Les communes de Pompignan et Durfort qui sont passées il y a peu en porte-à-porte sont également intéressées.

En plus de la baisse attendue des tonnages des ordures ménagères par le simple fait de responsabiliser un peu plus l'utilisateur, la transparence des sacs a pour avantage qu'ils ne seront plus automatiquement considérés comme « erreurs » au centre de tri ; les opérateurs et les machines de tri optique pouvant alors identifier le contenu, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui avec les sacs noirs opaques déposés dans les bacs jaunes.

Il est rappelé que le taux d'erreurs de tri était en 2023 d'environ 25 % alors que l'objectif du syndicat est de ne pas dépasser 11%.

Procès BUXOR (BROYEUR) : pour répondre à l'interrogation de monsieur CONDOMINES, l'affaire est toujours au tribunal. L'acheteur potentiel dont il a été question lors du comité syndical de décembre dernier n'a pas encore de site. Mais dernièrement, il a rencontré un propriétaire à Conqueyrac avec qui il pourrait conclure un partenariat pour l'exploitation des bennes à végétaux du SYMTOMA. Quant à la réflexion sur le site de St Bauzille, elle n'a pas vraiment avancé car la pollution du terrain par la station d'épuration voisine est loin d'être réglée sans compter que la proximité du fleuve Hérault ne facilitera pas l'obtention d'une autorisation ICPE.

Le président rappelle donc que, pour l'heure, il n'est pas question de renoncer au procès.

Evolution de la population : la population prise en compte pour 2024 a évolué à la baisse cette année avec 91 habitants en moins.

La surprise vient de la baisse pour la communauté de communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises qui était habituée à augmenter. Cette année, l'INSEE note une baisse de 215 personnes avec 12 941 habitants.

La communauté de communes Causses Aigoual Cévennes augmente de 24 habitants et compte désormais 5 337 âmes.

Celle du Pays Viganais en perd 17 pour finir avec 9 909 habitants.

Quant à la communauté de communes du Piémont Cévenol, elle augmente de 117 habitants pour terminer à 17 419.

Par rapport au recensement, monsieur BURDIN fait remarquer que beaucoup de personnes refusent de se faire recenser et cela fausse les chiffres et peut entraîner des recettes de l'État en moins pour les communes. C'est un réel problème car l'augmentation de la population, pour sa commune, est bien réelle sur le terrain.

#### Prévision des investissements 2024 :

- l'installation de composteurs collectifs continue. Il est prévu d'en installer une trentaine supplémentaire ;
- le renouvellement du parc doit être poursuivie car certaines bennes de déchèteries sont visiblement en phase terminale ;
- il est envisagé le remplacement de l'élévateur qui peut encore être valablement repris en l'état.

Caractérisations du « sac jaune » : en 2023, le taux d'erreurs de tri a encore augmenté pour atteindre quasiment 25 % de la collecte en poids.

Les principaux refus sont constitués par les emballages « imbriqués », les sacs noirs opaques et la présence de déchets hors consignes.

Sur les emballages « imbriqués », l'amélioration passera par le renforcement d'une communication ciblée.

L'expérience des sacs gris translucides devrait fournir quelques données intéressantes pour limiter la présence des sacs noirs opaques.

Quant au dernier type de refus, le passage progressif en porte-à-porte dans certaines communautés de communes devrait améliorer progressivement la situation.

#### Questions diverses :

- chacun peut constater que beaucoup de sacs jaunes sont utilisés pour autre chose que leur fonction première. On en retrouve dans les colonnes à textiles ce qui est un moindre mal puisqu'il s'agit de tri mais, plus grave, des habitants peu concernés les utilisent aussi comme sacs à ordures ménagères ou sacs à feuilles, puis les déposent dans les bacs collectifs noirs. Monsieur FAIDHERBE propose que ce point ainsi que l'interdiction des biodéchets dans les OMr soient clairement inscrits dans les règlements de collecte de chaque communauté de communes ; ce qui permettrait de verbaliser les contrevenants.

- il n'est pas prévu de remplacer la benne à cartons de la place du Verseau à St Bauzille de Putois. Monsieur BURDIN souhaite cependant qu'une réflexion soit lancée sur sa commune notamment pour aider les commerçants à se débarrasser plus facilement et plus proprement de leurs cartons « quotidiens ».

- formation des chauffeurs/ripeurs : sur le Pays Viganais, une formation a été dispensée en début de mois par deux agents du SYMTOMA, afin de leur fournir les éléments de compréhension de la politique actuelle et futures des déchets ménagers. Il s'agissait également de leur faire prendre conscience du rôle essentiel qu'ils jouent dans la chaîne de gestion. Le retour a été très positif. Cela pourrait se faire sur d'autres communautés de communes si elles en font la demande.

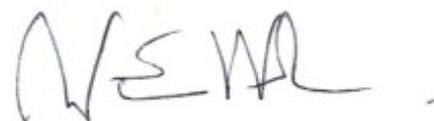
- broyage des végétaux par l'équipe du SYMTOMA : pour répondre à madame LAURENT, le broyage des végétaux sur les sites communaux se poursuit avec plus ou moins d'efficacité selon les sites. Monsieur JEAN rappelle qu'une commission devait être créée comme évoqué lors du comité syndical de décembre dernier, afin d'avancer sur l'encadrement de ces sites. Sollicité par le président, le directeur relancera ce dossier une fois passée la période actuelle d'élaboration du BP 2024.

Plus aucune question n'étant posée, ni d'intervention demandée, le président soumet au vote l'approbation de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2024, conformément à la législation en vigueur.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le président lève la séance à 19h45.

Le secrétaire de séance  
Marc WELLER

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Weller', with a small dot at the end.